



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

Paris, le 3 juillet 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La FNTR obtient 4 avancées concrètes et 2 engagements

Dans un contexte de crise sévère et de fortes inquiétudes des chefs d'entreprises de transport routier, une réunion de travail entre la FNTR et le ministre délégué aux transports, Frédéric Cuvillier, s'est tenue le 2 juillet.

Au centre des discussions : la fiscalité gazole et la taxe poids lourds.

Sur la fiscalité gazole

La FNTR a d'abord rappelé au ministre que les entreprises de transport routier avaient un urgent besoin de lisibilité et de stabilité et qu'elles ne pouvaient être soumises, au titre de l'écologie, à la double peine de la taxe poids lourds et de l'alourdissement de la fiscalité sur les carburants.

La FNTR a donc de nouveau exprimé le besoin impératif d'un cessez-le-feu fiscal et réglementaire commençant par la sauvegarde du gazole professionnel et le maintien de la TICPE à son niveau plancher de 2004.

Le message de la FNTR a fait l'objet d'une écoute attentive. Le ministre, qui a rappelé que rien n'était encore décidé en la matière, s'est déclaré attentif aux préoccupations des transporteurs et conscient que le transport routier contribue déjà à la fiscalité écologique par le biais de l'écotaxe poids lourds.

Sur la taxe poids lourds

La FNTR a souligné l'impossible lancement de l'écotaxe au 1^{er} octobre dans des conditions normales de sécurité et de fiabilité du dispositif, compte tenu de l'avancement du dossier (équipements non disponibles, délais de montage insuffisants, délais d'enregistrement incontournables, temps de formation en entreprise nécessaires, périodes de test des SHT...). D'ores et déjà, pour la FNTR, la date du 1^{er} janvier s'impose.

La FNTR a renouvelé ses demandes sur l'augmentation des taux de majoration forfaitaire obligatoire appliqués en bas de facture.

La FNTR entend également que le dispositif de majoration forfaitaire soit respecté par tous. Elle réclame que la DGCCRF exerce, avant et après l'entrée en vigueur de la loi de majoration, son pouvoir de contrôle.

Dans sa réponse, Frédéric Cuvillier a indiqué que les taux de majoration forfaitaire seraient revus une première fois à la hausse en 2013 pour mieux prendre en compte les analyses de la profession et qu'ils seraient corrigés une nouvelle fois en 2014 pour intégrer l'augmentation des barèmes de la taxe à compter du 1er janvier.

Sur les modalités pratiques de la majoration, le ministre a précisé que la majoration doit bien

apparaître en bas de facture et qu'elle s'applique sur la totalité du prix du transport.

Le ministre entend faire respecter la loi de majoration. Une action concertée sera mise en place. Des contrôles sur les prix seront exercés par la DGCCRF avant et après la mise en place de la majoration.

Le ministre a enfin tenu à assurer à la FNTR que tout était fait pour que toutes les conditions de sécurité et de fiabilité du dispositif soient réunies et que les entreprises de transport bénéficient de délais suffisants de préparation avant l'entrée en vigueur de l'écotaxe.

Un point précis sera fait dès que possible par le ministre sur l'état d'avancement des travaux du dispositif de la taxe poids lourds et les conséquences qui en découlent.

A l'issue de la réunion, Jean-Christophe Pic, Président de la FNTR, a déclaré : " *La FNTR a beaucoup travaillé pour obtenir des taux de majoration plus conformes avec les réalités économiques de nos entreprises. Ces taux ont été revus à la hausse par les pouvoirs publics. Nous nous en félicitons.*

"Nos préoccupations sur le calendrier de mise en œuvre de la taxe ont été entendues par le ministre. Il m'a assuré que la taxe poids lourds ne sera pas lancée tant que le dispositif ne sera pas fiable. Il m'a également assuré que l'entreprise de transport routier ne sera pas la variable d'ajustement dans la dernière ligne droite".

" La taxe poids lourds a été imposée à nos entreprises au nom de l'écologie. Il n'est pas acceptable, au nom de cette même écologie, de voir augmenter la fiscalité sur le gazole professionnel. Pour nos entreprises, c'est une ligne rouge à ne pas franchir. " a-t-il ajouté.

A propos de la FNTR :

La Fédération Nationale des Transports Routiers est l'organisation leader du transport routier de marchandises. Elle rassemble, avec 12 500 entreprises, les 2/3 des entreprises de transport adhérentes à une organisation professionnelle. Elle accueille des entreprises de toutes tailles (groupes, PME, TPE) et de toutes spécialités, aux activités diversifiées.

Contacts presse

FNTR / Nicolas Paulissen
01 44 29 04 10
nicolas.paulissen@fntr.fr

Eté en Hiver / Morgane Gens
01 40 70 93 17 – 06 88 63 34 30
morgane.gens@eteenhiver.com